

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 11/07/2023
D202307188

Séance du 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit juillet à vingt heures,
le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué,
s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : BOUVARD Nelly, CALLAND Cédric,
CARRUBA Isabelle, CHATELET Jocelyne, DELIANCE
Alexandre, GUILLERMIN Patrice, JAILLET Christian,
LAMBERET Anthony, MIVIERE Karine, MOIRAUD
Christelle, NAVARIN Cécile, NEVORET Benoit, NICOLAS
Carine, NOEL Simon, POCHON Béatrice, POCHON
Laurence, PONCIN Emmanuel, SOCHAY Hervé,
Excusés : TISSERAND-BOUVARD Magali donne son pouvoir
à POCHON Laurence
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

Objet : Décision modificative budgétaire n°1

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Augmentation du compte 781 / 042 (Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions)	SIEA		1 361.10 €		
Augmentation du compte 6411 (rémunération personnels titulaires)		1 361.10 €			
Augmentation du compte 2804182 / 040 (Bâtiments et installations – organismes publics divers)	SIEA			1 361.10 €	
Augmentation du compte 261 - opération 396 (Titres de participation)	IN TERRA			2 500, 00 €	
Diminution des crédits du compte 2182 - opération 172 (Acquisition de matériel)				- 3 381,10 €	
Augmentation du compte 203 - opération n°388 (Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertion)	Médiathèque			24 520.00 €	
Diminution du compte 2182 - opération 172 (Acquisition de matériel)	Médiathèque			- 10 000.00 €	
Augmentation du compte 1322 (Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables (multisports))	Médiathèque				15 000,00 €
TOTAUX		1 361,10 €	1 361,10 €	15 000,00 €	15 000,00 €

Il est nécessaire de procéder à plusieurs opérations budgétaires modificatives comme présentées ci-dessus :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - approuve la décision modificative N°1 indiquée ci-dessus.

Pour copie conforme,
 Le Maire,



Christelle Moiraud
 Christelle MOIRAUD